



# PROGRAMME ÉQUINOXE POUR LES ARTISTES AUTOCHTONES

Le Programme Équinoxe offre un soutien financier aux artistes, commissaires et collectifs autochtones afin d'appuyer la création artistique, le développement professionnel et le renforcement des capacités.

## QUELS SORTE DE PROJETS?

- **La recherche et le développement pour la création de nouvelles œuvres**
- **La création et la présentation d'œuvres artistiques**
- **Les activités qui visent à soutenir et renforcer la communauté artistique autochtone**

**LE MONTANT MAXIMAL DE LA SUVENTION EST DE 10 000 \$**

### QUI PEUT DÉPOSER UNE DEMANDE ?

Les artistes, commissaires, collectifs et groupes autochtones peuvent déposer.

Des personnes candidates doivent résider au Nouveau-Brunswick et avoir une affiliation avec une Première nation sur l'Île de la tortue

Les étudiant.es à temps plein, les gouvernements des Premières Nations et les groupes autochtones directement liés aux bandes ne sont pas admissibles.

### QUAND DÉPOSER UNE DEMANDE ?

**2 échéances annuelles :**  
**Le 15 septembre et le 15 mars**

### COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE ?

Vous pouvez déposer une demande en ligne à **artsnb.ca**

### DES QUESTIONS ?

Chargé du rayonnement autochtone :  
emilio@artsnb.ca (506) 444-4444